

MJC-CIS DE CARCASSONNE
COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU SAMEDI 17 JUIN 2017

Le samedi 17 juin 2017, à 9 H 15, l'Assemblée Générale de la MJC s'est déroulée sous la Présidence de Mr. Joseph BRISOT.

J. BRISOT ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux invités et aux adhérents. Il les remercie de leur présence à cette 62^{ème} Assemblée Générale de la MJC malgré la météo fort clémente qui aurait pu inciter à d'autres préoccupations. Il rappelle que l'Assemblée Générale est un moment statutaire important et qu'elle se déroule selon un ordre du jour précis comportant neuf points.

J. BRISOT présente les différentes personnalités qui siègent à la tribune :

Mmes Magali BARDOU, Maire-Adjointe déléguée aux associations qui représente Monsieur le Maire, retenu par d'autres obligations.

Audrey DUTON, Conseillère Municipale déléguée à l'environnement et à la Jeunesse.

Suzanne DUBERNAT-SIRE, Secrétaire Générale.

Catherine CIALA, Trésorière.

MM. Jean SUAOU, Commissaire aux Comptes.

Joseph BRISOT, Président.

Excusés : M. le Maire de Carcassonne.

Mme l'Inspectrice de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

Marc AUZEVILLE, Président de la Fédération Régionale des MJC.

J. BRISOT évoque la mémoire de notre ami, Robert AURIOL, qui vient de disparaître récemment. Depuis une quinzaine d'années, il était l'animateur de l'Atelier Aquarelle Ouvert. C'était un homme très attachant, gentil, humble, plein d'humour. Ses élèves lui ont rendu un vibrant hommage lors du vernissage de l'exposition dans la salle d'exposition de la MJC.

Il aborde le premier point de l'ordre du jour.

1 Vote du Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du samedi 18 juin 2016

J. BRISOT demande si des remarques sont à faire sur ce Compte-Rendu.

Aucune observation n'étant formulée, il propose de procéder au vote.

Il précise que tous les votes devront se faire sur le bulletin de vote remis à cet effet à chaque adhérent. Il suffit de cocher la case souhaitée pour chacun des votes prévus. En fin de réunion, le bulletin sera déposé dans l'urne située à la sortie de la salle. Suivra le dépouillement.

2 Rapport Moral (discussion, vote)

Cette année, le rapport moral ne se présentera pas sous sa forme habituelle: un monologue lu en début de réunion. Nous avons souhaité enrichir ce rapport moral en lui donnant une forme plus vivante, plus dynamique, plus participative, plus interactive en permettant à chacun, ou à ceux qui le désirent, d'évoquer les préoccupations du moment

Vous avez été sollicités pour cela et vous avez répondu. Nous vous en remercions et nous allons maintenant essayer de répondre à vos interrogations.

Question 1: quelle est la situation financière de la MJC ?

La réponse est apportée par **A. FINOT** membre du Conseil d'Administration.

"Tout d'abord, une première remarque si vous me le permettez : "la MJC est toujours là" contrairement à ce que l'on a pu lire ou attendre dans des écrits ou des propos qui prévoyaient la fermeture définitive de notre Maison au 31 décembre 2016.

Cela signifie 2 choses:

- *Tout d'abord que l'on doit prendre avec un maximum de précaution les éléments d'information qui circulent ci ou là et qui peuvent porter atteinte à l'existence même de notre Maison lorsqu'ils sont erronés.*
- *Ensuite que la meilleure des façons d'obtenir une information vraie et complète, c'est de s'adresser à la source même et donc à la direction de la MJC.*

Pour répondre maintenant à la question, tout à fait légitime, qui vient d'être posée.

Vous le savez, l'assemblée générale 2016, il y a un an nous a permis de prendre 2 mesures fortes qui prévoyaient à la fois une hausse de l'adhésion et une baisse de la masse salariale.

Concernant la hausse de l'adhésion,

Vous le savez aussi, cette mesure a été mise en place dès la rentrée de septembre 2016. Elle concerne l'année d'activité 2016 – 2017, ce qui signifie que les incidences de cette décision devront être mesurées, à la fois, sur l'année 2016 et sur l'année 2017.

Il faut rappeler que les prévisions budgétaires réalisées intégraient une baisse prévisible du nombre d'adhésions et s'appuyaient sur une base de 1000 adhérents. Mais, vous le savez, dans une prévision il y a toujours une part d'incertitude et rien n'indiquait que ce seuil pourrait être atteint. A ce jour, l'incertitude est levée puisque 1087 adhésions ont été enregistrées.

Bien sûr l'on doit se satisfaire de ce résultat, c'était, faut-il le rappeler, un passage obligatoire pour l'avenir de notre Maison. Dans le cas contraire, nous serions rentrés dans une complexité encore plus grande.

Cependant, ce résultat satisfaisant qui devrait apporter une solution financière à nos difficultés, ne doit pas nous empêcher de constater que la baisse de la fréquentation par rapport à l'année précédente est de 17 %. C'est une valeur significative devant laquelle nous n'avons pas le droit de rester insensible.

Concernant la seconde mesure, la baisse de la masse salariale,

Il s'agit là d'une décision sensible dont l'application devait se traduire par une diminution de notre effectif salarial et donc, l'obligation d'entrer dans une procédure de licenciement.

Tout le monde peut comprendre, devant le caractère humain d'une telle décision, qu'elle s'entoure d'un certain nombre de précautions. Si la décision a été prise en Juin 2016, elle n'a pu être effective qu'à partir du 1^{er} Janvier 2017 et elle s'est traduite par le licenciement économique de notre Secrétaire, Manue. Bien sûr, ce départ, en plus d'être douloureux, a eu des conséquences sur notre organisation et nous avons dû procéder à certains réaménagements, à la fois, sur les horaires d'ouverture et sur le fonctionnement global de la structure.

En conclusion

Quel est l'impact ou quelles sont les incidences des mesures adoptées il y a un an. Concernant la première, la hausse de l'adhésion, comme nous l'avons dit, elle concerne deux années civiles, l'année 2016 et l'année 2017. Sur l'année 2016, l'incidence financière n'a été que de un tiers de la somme constatée, les deux tiers restants concerneront l'année 2017. Concernant la baisse de la masse salariale mise en application le 1^{er} janvier 2017, l'incidence financière ne concernera que l'année 2017.

Nous sommes, à ce jour, à mi-année 2017 et donc à mi-mandat. Où en sommes-nous exactement ? Dans quelques jours notre Cabinet comptable établira le compte de résultat intermédiaire arrêté au 30 Juin ce qui nous permettra d'avoir une situation financière provisoire et nous pourrons mesurer, partiellement, l'incidence des mesures prises

sur notre fonctionnement. Bien entendu, nous constatons déjà une forte amélioration de la situation financière mais il faut rester prudent dans notre analyse et continuer à apporter "rigueur et vigilance" à la gestion des 6 derniers mois de l'année. Seul le résultat d'exploitation de l'année 2017, établi en fin d'année, permettra d'évaluer dans sa globalité le véritable impact des efforts accomplis."

J. BRISOT remercie A. FINOT et demande s'il y a des questions. Comme il n'y a pas de questions, il passe à la deuxième question.

Question 2: Où en est la mise en alerte ?

La question est posée par **N. LAUMONT**, membre du Conseil d'Administration.

J. BRISOT demande à M SUAU, notre Commissaire aux Comptes, s'il souhaite répondre à cette question.

"Monsieur SUAU précise tout d'abord qu'il ne s'agit pas véritablement d'une mise en alerte mais, plus précisément, d'une procédure d'alerte. Lorsque la situation financière d'une structure est préoccupante, le Commissaire aux Comptes évoque les faits qui sont en mesure de compromettre l'avenir d'une identité. Il alerte les différents niveaux de cette structure, d'abord le Président à qui il indique les éléments qui mettent l'établissement en danger. Le Président doit prendre des mesures et les soumet au Commissaire aux Comptes.

Si ce dernier estime que les mesures prises ne sont pas suffisantes il demande la convocation du Conseil d'Administration pour évoquer la situation et, éventuellement, prendre de nouvelles mesures. L'étape ultime est la convocation d'une Assemblée Générale.

Il faut considérer que le rôle du Commissaire aux Comptes est d'alerter, il est un véritable "clignotant". L'alerte s'éteint d'elle-même sans qu'une procédure spécifique vienne le faire. En revanche, une 2^{ème} procédure d'alerte peut être mise en place si nécessaire. Dans la situation d'aujourd'hui, Il n'y a pas de 2^{ème} procédure, nous verrons. fin 2017."

J. BRISOT: nous devons prendre acte des propos de M. SUAU et bien sûr noter que si les mesures prises ne suffisent pas, nous rentrerons dans une deuxième procédure d'alerte.

Il remercie Monsieur SUAU et passe à la troisième question.

Question 3: où en est le projet de rénovation des locaux de la MJC?

N. LACROIX pose cette question. Il constate que si le projet initial de rénovation a été mis entre parenthèses, les locaux, eux, n'ont pas cessé leur dégradation (accueil, salles, sanitaires et la liste est longue). Il semble urgent que ce dossier puisse être remis au goût du jour.

J. BRISOT estime que c'est une question légitime. Pour répondre à cette question, il laisse la parole à Mme BARDOU, Maire-Adjointe.

"Madame Magali BARDOU déclare que la question a été posée à Monsieur le Maire.

En 2014, effectivement, un bureau d'étude avait chiffré le projet à cinq millions et demi d'euros. Devant l'importance de la somme, ce projet avait été ajourné mais aujourd'hui il devient une nécessité. Le projet sera planifié par tranches sur trois années et il se fera en régie c'est-à-dire avec l'encadrement des agents municipaux. Les travaux se feront dans un esprit de concertation avec la MJC ce qui permettra de mieux coordonner le déroulement des différentes tranches. Commencerons-nous par l'installation de l'ascenseur mentionné dans le plan d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ? par les menuiseries ? par l'électricité ? par les peintures ? tout cela doit être étudié. Néanmoins le projet par lui-même doit être quantifié financièrement pour pouvoir être présenté lors de la réunion sur les arbitrages budgétaires qui aura lieu en octobre. Les travaux pourraient commencer en 2018."

J. BRISOT remercie Madame Magali BARDOU pour toutes ces informations.

N. LAUMONT demande s'il y aura une reconstruction.

J. BRISOT répond qu'il est trop tôt pour répondre à cette question, cependant, l'installation d'un ascenseur sera obligatoire. Pour le reste, la réflexion sera menée avec les services municipaux sachant, qu'en amont, il nous appartiendra de déterminer les besoins et les priorités qui seront les nôtres.

Question 4: Qu'en est-il de la déduction fiscale ?

A. BEAUBOIS pose cette question qui a été déjà évoquée lors de précédents Conseils d'Administration mais qui est toujours restée sans réponse.

La réponse est donnée par le Président:

De quoi s'agit-il?

Vous le savez certains organismes ou certaines associations ont l'autorisation de pouvoir faire bénéficier leurs adhérents, d'une déduction fiscale. Plusieurs MJC ont pu solliciter cette autorisation de la part de l'administration fiscale mais la réponse a toujours été négative.

En début 2017, nous, MJC de Carcassonne, avons fait une nouvelle demande et la réponse est arrivée il y a quelques jours à peine avant la tenue de cette AG.

Pour faire vite et pas trop compliqué on dira que pour bénéficier de cette mesure l'association doit présenter 2 critères essentiels:

- l'association doit être d'intérêt général
- dans le cadre de son activité, il ne doit pas exister de contrepartie.

L'intérêt général, c'est quoi

- Une gestion désintéressée des bénévoles et pas de distributions des bénéfices (argent ou avantage matériel)
- Pas d'activités lucratives ou peu et ouverte à tous

La plupart de nos MJC sont dans cette situation.

La notion de contrepartie, c'est quoi ?

La personne participe financièrement à un évènement ou à une action, est-ce que la personne retire "quelque chose" de cette participation ? Le "quelque chose" peut être un bien, une prestation de service, la possibilité d'utiliser des installations ou des équipements ou encore de pouvoir bénéficier de conseils.

Si l'on regarde ce qui se passe au niveau de notre Maison, nous avons:

- L'Adhésion
- Et la cotisation

Concernant la Cotisation qui est clairement destinée au fonctionnement de chaque activité, on voit rapidement que la notion de contrepartie est bien présente. Dans ce cas, "la cotisation sera à exclure du champ d'application de la réduction d'impôts".

Concernant maintenant l'Adhésion, vous le savez cette contribution confère le seul statut d'adhérent c'est-à-dire la possibilité de participer aux AG, de pouvoir prendre part aux votes qui s'y déroulent, d'être élu à son Conseil d'administration). La question est donc de savoir si ces différents éléments constituent une contrepartie.

"Dans ce cas l'Administration fiscale considère que ces contreparties institutionnelles ne constituent pas une contrepartie réelle au versement effectué, et donc la simple attribution de tels avantages ne saurait priver les adhérents du bénéfice de la réduction d'impôts".

En conclusion et pour faire simple

Pour la cotisation la réponse est négative en revanche l'Adhésion pourra bénéficier de cette mesure.

Cela signifie que la MJC pourra désormais délivrer une attestation officielle en utilisant un document officiel que l'on appelle CERFA et que l'adhérent devra conserver et présenter en cas de contrôle.

Concrètement chaque personne ayant acquitté l'Adhésion pourra déduire de ses impôts une somme égale à 66 % du montant de l'adhésion. Autrement dit, pour nous, chaque adhérent pourra déduire la somme de 44 € (majeurs) et 35 € (mineurs). Dans ce cas l'adhésion aurait un coût réel de 24 € et de 18 €.

Cela induit aussi certaines précautions pour l'Association.

La délivrance du CERFA est de la responsabilité de l'Association. C'est une démarche individuelle et la délivrance du CERFA doit se faire directement à l'intéressé sans intermédiaire. Il fonctionne de pair avec la feuille d'adhésion que l'on remplit chaque année et qui comporte la signature de ou des intéressés.

Il est demandé s'il y a des questions sur l'ensemble des éléments qui viennent d'être évoqués.

Un adhérent demande qui va profiter de la mesure relative aux impôts.

J. BRISOT répond que, seuls, les adhérents imposables vont profiter de cette mesure.

Un adhérent demande qui est l'auteur de la réponse à notre demande.

J. BRISOT répond que les éléments évoqués ci-dessus nous ont été communiqués par la Direction Générale des Impôts. Il est évident que toutes ces précisions n'auraient pas été évoquées dans le cadre de l'AG, si elles n'étaient pas accompagnées d'un maximum de garanties légales. L'inverse aurait été inconscient compte tenu de l'incidence sur la responsabilité même de l'Association. Il est aussi précisé que pour un adhérent ayant moins de 18 ans, le montant de son adhésion peut être rattaché au foyer fiscal de ses parents ou de son représentant légal.

Un adhérent demande si les adhérents non imposables pourront bénéficier de la réduction de l'adhésion.

J. BRISOT répond qu'il est difficile de concevoir une adhésion à deux vitesses. Il est aussi précisé qu'un certain nombre de mesures et de services existent déjà mais trop souvent ils ne sont pas utilisés soit par méconnaissance soit par

négligence (chèques-vacances, Coupon Sport, Comités d'Entreprise, MSA, Services du Conseil Départemental, Chèque Passerelle, Carte Jeunes Région Occitanie).

Il précise que le Rapport Moral est soumis au vote et invite les adhérents à y procéder.

3 Compte-Rendu d'Activité

S. DUBERNAT-SIRE, Secrétaire Générale, présente le Compte-Rendu d'activité.

La MJC de CARCASSONNE a essuyé une tempête mais elle n'a pas fait naufrage. Certes, elle a été endommagée mais grâce à la détermination, la volonté, le courage et le dynamisme de ses adhérents, elle a pu continuer sa route. L'Assemblée Générale d'une Association est un temps fort, un moment au cours duquel tous les adhérents et les invités peuvent s'exprimer, échanger leurs idées dans des débats enrichissants et fructueux.

La MJC est une maison qui accueille tout le monde, une ruche où s'agitent enfants, adolescents, jeunes, adultes et seniors. Ils vont tous dans la même direction pour s'épanouir et forger leur citoyenneté par l'éducation populaire. Quelques activités ne fonctionnent plus (Atelier Création, Conversation Russe, Échecs, Sanskrit, Volley Détente) mais d'autres se sont créées (Atelier Alphabétisation, Atelier Audio-Visuel). Ce renouvellement a permis de dépasser l'objectif des 1.000 adhérents. Certains sont partis ailleurs, mais la majorité est restée fidèle à la MJC et à ses valeurs de citoyenneté, solidarité, laïcité ...

La présentation des adhérents s'appuie sur un montage visuel.

▪ Qui sont-ils ?

Cette année, la MJC accueille 598 femmes et 490 hommes, donc 1.088 adhérents pour 1.434 pratiquants qui se ventilent dans les divers ateliers.

Le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes, ce qui correspond aux statistiques qui s'accordent pour conclure que les femmes vivent plus longtemps que les hommes.

L'âge des adhérents s'échelonne de 4 ans à plus de 90 ans. Nous couvrons tous les âges de la vie et toutes leurs aspirations.

Peu nombreux avant six ans, la tranche de six ans à 17 ans monte en flèche.

Après le bac, les Jeunes partent faire des études à l'extérieur du département, ce qui explique la baisse de la tranche des 18-55 ans. La vie professionnelle, la vie familiale et les enfants à gérer l'expliquent aussi.

La MJC joue un rôle social important. Les personnes seules, surtout les femmes, pratiquent des activités mais viennent aussi voir leurs amis. Il n'y a qu'à entendre leur mécontentement lorsque nous sommes fermés.

La tranche des 55 ans à 70 ans augmente à nouveau parce que la vie professionnelle laisse la place à une vie qui permet de satisfaire plus de loisirs. Après 70 ans, les tranches diminuent sur l'automne et l'hiver de la vie.

Nous constatons que les creux sont d'ordre sociologique.

▪ D'où viennent-ils ?

54 % d'adhérents sont issus de la ville de Carcassonne, 37 % viennent du reste de l'Agglomération et 9 % viennent de l'extérieur de l'Agglomération.

Nous constatons que la baisse des adhérents est surtout sensible à Carcassonne et qu'elle se transfère sur la Communauté d'Agglomération.

▪ Que viennent-ils faire ?

Les adhérents ont tout un panel d'activités et d'ateliers à leur disposition, décliné en neuf thématiques : Ouverture sur le Monde, Jeux de l'Esprit, Pratiques Sportives, Musiques et Danses, Théâtre, Lecture et Écriture, Arts Plastiques, Sciences et Technologies, Citoyenneté et Solidarité.

Le bénévolat de l'année 2016-2017 se résume en trois chiffres :

- Plus de 140 ateliers sont mis en place par semaine.

- Plus de 300 bénévoles s'activent dans les divers ateliers.

- Plus de 39.000 heures d'animation s'écoulent par an, ce qui correspond à 23 Equivalents Temps Plein ; 40.000 heures d'animation par an correspondaient à 25 Equivalents Temps Plein en 2016.

Le coût de ce bénévolat s'élève à 940.000 €, ce qui est considérable.

Les années passées, un petit film ou des diapositives illustraient ces responsables ou animateurs bénévoles en action mais certains disaient : "personne n'a parlé de nous". Tous veulent leurs minutes de célébrité et c'est bien légitime. C'est pourquoi, cette année, nous avons décidé que ce Compte-Rendu leur donnerait la parole. Pour chaque thématique, un d'entre-eux a été pêché "au hasard" dans une activité pour mettre à l'honneur sa section pendant trois minutes. Il exposera son vécu, pourra évoquer les valeurs et la philosophie de la MJC. Bien sûr il est impossible, faute de temps, d'entendre toutes les activités de notre Maison. L'an prochain, nous appliquerons la même règle jusqu'à ce que tous aient pu présenter sa section.

La parole est donnée à Marie-Hélène, responsable de l'activité « Danses Traditionnelles »

"Les danses traditionnelles sont conformes à leur origine et respectent ce que nous ont transmis les anciens. Il n'y a pas de costumes, pas de représentations. Nous venons danser quand nous pouvons et comme nous le pouvons, pour le plaisir mais ces danses s'enseignent et s'apprennent. Ce sont des danses populaires que les anciens pratiquaient au retour du travail ou le dimanche et les jours de fête. Souvent très gaies et parfois toniques, elles sont faciles à apprendre. Pour les plus élaborées, la MJC y consacre un atelier sur quatre parce que le cadre est idéal, détendu avec un accueil du personnel adorable et une aide efficace. L'atelier est ouvert à tous, à tous les âges, pour tous les danseurs disponibles qui veulent oublier leurs soucis. N'hésitez plus, si vous êtes valides, venez vous régaler d'apprendre des danses Languedociennes, Gasconnes, Berrichonnes, Basques, Bretonnes, Auvergnates ... et d'autres. C'est un monde très vivant avec de nombreux bals et des groupes qui les portent. L'ambiance est très conviviale et chacun apprend à son rythme. C'est le jeudi de 20 h 30 à 22 h 30 en salle 5 ! A bientôt !"

Dominique, responsable de l'activité "Bibliothèque" prend la parole.

"La MJC possède une bibliothèque que certains ignorent. Tout un éventail de livres variés, des plus vieux aux plus récents, est mis à la disposition des adhérents. Ces livres, correctement rangés, peuvent être prêtés aux adhérents qui le désirent. Les lecteurs ont la possibilité de recevoir des conseils pour le choix des livres. Des animations sont également programmées autour du livre dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

La bibliothèque est ouverte à partir de 16 ans. C'est le mardi de 15 h à 17 h 30 et le jeudi de 15 h à 17 h 30."

André, responsable de l'activité « Accompagnement Scolaire » prend la parole.

"L'accompagnement scolaire est une activité de la MJC qui rentre dans le cadre de l'aide aux plus nécessiteux. C'est bien là que "l'éducation populaire" prend toute sa dimension. Créée en 1987, elle a accompagné à ce jour plusieurs centaines de jeunes. Son but n'est pas d'effectuer de l'aide aux devoirs ou de faire des cours, mais d'appréhender les difficultés des enfants ou adolescents et essayer de les résoudre. L'accompagnement scolaire est individualisé et basé sur un dialogue pour la recherche des points de blocage et souvent apprendre à apprendre. Des élèves ont recours à des cours particuliers payants qui ne sont pas toujours accessibles à toutes les familles. C'est pour cela que les assistantes sociales des collèges et des lycées de Carcassonne et d'autres communes de l'Agglomération nous présentent les jeunes venus chercher écoute et aide auprès d'elles. Cette démarche volontaire est un acte fondamental, car elle établit un contrat moral entre jeunes, assistantes sociales et enseignants bénévoles. Les enseignants bénévoles ne sont pas obligatoirement d'anciens pédagogues de l'Education Nationale. Ils sont, parfois, issus de milieux professionnels très différents. Le soutien scolaire concerne les jeunes des classes de la 6^{ième} à la terminale pour le Français, les Mathématiques et l'Anglais. Nous sommes en ce moment en sous-effectif d'enseignants bénévoles. Un appel a été lancé à travers la MJC et la Presse. Nous espérons que notre appel a été entendu et que notre effectif sera augmenté pour continuer cette activité très prenante et nécessaire à notre jeunesse.

Une réunion d'informations est prévue le mardi 20 juin 2017 à 18 h 00 à la MJC au cours de laquelle les bénévoles répondront à toutes vos interrogations. Au nom de l'activité et de la MJC je vous remercie d'avance".

J. BRISOT insiste sur l'importance de cette activité et sur le sens qu'elle peut donner à notre action. Le manque d'accompagnants que nous constatons aujourd'hui est un sérieux problème qui pourrait aboutir à la disparition même de l'activité. Ce problème doit être celui de nous tous et c'est avec une plus grande mobilisation qu'une solution pourra être trouvée. Cela a déjà été dit, il n'est pas nécessaire d'avoir été enseignant toute sa vie pour pouvoir rentrer dans cette démarche d'accompagnant.

Paul, responsable de l'activité "Plongée subaquatique" prend la parole.

"La section Subaquatique fut créée en 1964 à la MJC par un groupe d'amis et d'amoureux de la mer. Sa fonction première est de former à la pratique de la plongée Subaquatique à l'aide d'un scaphandre autonome. Il se compose d'une bouteille en acier ou alliage alu gonflée avec un compresseur H P à 200 bars et d'un détendeur fixé sur la robinetterie de cette bouteille, délivrant une pression égale à la pression de l'eau où le plongeur se trouve.

Le but de tout cela est de préparer le futur plongeur au niveau 1 de la Fédération. Ce niveau permet de plonger accompagné d'un moniteur à la profondeur maximale de 25 mètres. Nous validons en mer pour quatre plongées ce que le futur plongeur a appris en piscine (palmage, mise à l'eau, vidage de masque et d'autres exercices). Avec le niveau 1 fédéral, il peut plonger dans toutes les mers du globe.

Je vous invite tous à venir respirer sous l'eau au cours de baptêmes que nous organiserons à la piscine du Viguiers la saison prochaine. Soyez curieux, c'est sous l'eau que tout se passe. Il faut protéger le milieu qui est à l'origine de la vie sur notre planète. L'écologie n'est pas un seul problème, ce sont des millions de petits problèmes à régler. La plongée sous-marine nous fait découvrir que l'urgence est extrême. Cette activité est ouverte à partir de 18 ans.

Merci pour votre écoute et rejoignez-nous dans cette passion et la découverte d'un autre monde le mercredi de 19 h 45 à 21 h 45".

Pascal, adhérent de l'activité "Origami".

Tous les enfants font des avions, des cocottes, des petits navires et d'autres objets rudimentaires en papier. Ils ne savent pas qu'ils pratiquent l'origami. A ces objets peut s'ajouter toute une collection de papiers pliés. Ils sont confectionnés suivant des techniques différentes qui permettent d'élaborer de véritables œuvres, la marionnette articulée d'un dragon notamment. Elles demandent patience, habileté. L'activité se déroule dans la bonne humeur et elle est ouverte à partir de 10 ans.

C'est le mardi de 18 h à 19 h 30 et le samedi, 1 fois par mois.

Bernard, responsable de l'activité "Chiffres et Lettres" prend la parole.

"Les personnes amoureuses des chiffres et des lettres sont invitées à venir partager leur passion dans notre groupe. L'ambiance y est amicale, chaleureuse et non-compétitive. Le but est de s'amuser. Il suffit de prendre place autour d'une table et de jouer selon ses capacités. Ce jeu est moderne, il se déroule comme à la télévision à l'aide d'un logiciel qui diffuse les tirages de chiffres et de lettres en mode aléatoire. Comme dans tout jeu, il y a un règlement.

Plusieurs membres de notre activité ont réussi les sélections et joué à Paris sur le plateau de France 3. Chaque année au mois d'octobre, nous organisons un tournoi au Foyer de Maquens parce que les locaux de la MJC ne sont pas assez grands. L'activité est ouverte à partir de 10 ans. C'est le mardi de 18 h à 20 h et le samedi de 14 h à 16 h 30".

Lionel, responsable de l'activité "Atelier Audio-Visuel" prend la parole.

Cette activité fonctionne pour la 1^{ère} année à la MJC. Elle a déjà travaillé son premier court métrage. Sont prévus l'écriture du scénario, le casting inter activités pour trouver les acteurs, le tournage ... Ce projet est en cours de montage, puis viendront la post-production et la diffusion sur Internet.

Nous ne pouvons pas encore évaluer le temps que cela prendra pour finaliser ce court métrage, mais ne vous inquiétez pas, vous serez tenus au courant. Cet Atelier est ouvert à partir de 14 ans. C'est le samedi de 18 h à 20 h.

Yves, responsable de l'activité "Atelier Aquarelle Ouvert"

Je ne peux pas intervenir sans rendre hommage à Robert AURIOL, récemment décédé. Comme nous l'avons dit au début de ce Compte-Rendu, Robert AURIOL était un responsable très apprécié des adhérents de l'activité. Il leur donnait des conseils, les orientait dans leur cheminement avec diplomatie et ne faisait jamais de critiques négatives. Il avait de nombreuses qualités et faisait preuve de beaucoup d'humour. Pour illustrer ce terme, je vais vous raconter une anecdote. Robert était gourmand et, à chaque séance, il apportait des gâteaux. Nous lui disions qu'il était gourmand et il répondait : "Il faut bien que j'ai un défaut, sinon je serais parfait". Cet atelier est ouvert à partir de 12 ans. C'est le mercredi de 18 h à 20 h.

Françoise, responsable de l'activité "Atelier Théâtre Adultes" prend la parole.

"Cet atelier se fait dans une ambiance joyeuse. Tous les pratiquants s'investissent dans la bonne humeur tout en apprenant leur rôle pour un spectacle. Ils présentent leur savoir-faire à travers des représentations dans différentes communes du département et même à l'extérieur. La compagnie du « Hérisson » s'est produite à QUILLAN, FONTIÈS d'AUDE, BRESSAC dans l'Ariège notamment ...Venez- vous éclater avec nous à partir de 18 ans. C'est le mardi de 20 h 45 à 23 h".

Tous les intervenants sont chaleureusement remerciés.

"Vous voyez bien que chacun a sa place et ne s'ennuie pas dans notre chère maison. Elle tisse le lien social et le vivre ensemble par une société inclusive. Il y règne une ambiance chaleureuse, bienveillante et amicale dans le respect des différences des autres" c'est ainsi que se termine la présentation de ce compte-rendu d'activité.

La parole est à Monsieur le Président.

J. BRISOT déclare que l'an prochain, nous conserverons la même présentation mais bien sûr avec d'autres intervenants.

Il remercie notre Secrétaire et rappelle que ce Compte-Rendu d'activité n'est pas soumis au vote.

4 Finances : exercice 2016 (Compte de Résultat, Bilan, Rapport du Commissaire Aux Comptes, discussion, vote).

C. CIALA, Trésorière, prend la parole et procède à la lecture de l'analyse financière (voir document joint) concernant le Compte de Résultat de l'année 2016 et le bilan au 31 Décembre 2016.

Cette analyse s'appuie sur une vidéo-projection qui permet de mieux appréhender les différents éléments évoqués dans l'analyse financière.

J. BRISOT donne la parole à Madame Magali BARDOU qui est obligé de quitter notre Assemblée pour d'autres obligations. *"Je suis désolé de vous quitter, mais vous devriez y gagner puisque je vous laisse en compagnie de Madame Audrey DUTON, plus jeune" dit-elle avec humour".*

Pour revenir à la présentation financière, le Président demande s'il y a des questions.

Comme il n'y a pas de questions, il rappelle que ce Compte de Résultat et ce Bilan sont soumis au vote de l'assemblée. Mais, avant de procéder à ce vote, il faut écouter le Rapport de notre Commissaire aux Comptes.

▪ Rapport du Commissaire aux Comptes

Monsieur SUAU prend la parole.

"Je ne vous présente que l'essentiel du Rapport. Au regard des règles comptables, les comptes sont réguliers et sincères. Les mesures prises à l'Assemblée Générale 2016 auront un effet en 2017. Il faudra donc attendre la fin de

cette année pour en mesurer la totale incidence. Tous les comptes présentés sont justes. Je prends bonne note de l'annonce de futurs travaux programmés en trois tranches".

Le Président remercie Monsieur SUAU et invite les adhérents à procéder au vote.

5 Budget prévisionnel 2017

C. CIALA commente ce budget prévisionnel 2017 (voir Document joint).

J. BRISOT remercie la trésorière, demande s'il y a des questions et rappelle que le budget prévisionnel n'est pas soumis au vote.

6 Renouvellement du Tiers Sortant du Conseil d'Administration

J. BRISOT rappelle que le Conseil d'Administration est renouvelé par tiers chaque année et il donne la liste des membres sortants :

- Mmes Aurélie BEAUBOIS, Edwige SANCHEZ, Suzanne DUBERNAT-SIRE, Karen WALLIER.
- Messieurs Nicolas LACROIX, Louis DUCRUC, Gaëtan RIVIÈRES, Éric LIMONGI, Maxime LECOUCVEY-MAYORAZ.

Ont représenté leur candidature:

- Mmes Aurélie BEAUBOIS, Edwige SANCHEZ, Suzanne DUBERNAT-SIRE, Karen WALLIER.
- Messieurs Nicolas LACROIX, Louis DUCRUC, Éric LIMONGI, Maxime LECOUCVEY-MAYORAZ.

S'ajoutent deux autres membres dont la première candidature a été enregistrée et que le Président invite à se présenter :

Madame Béatrice BARRÉ et Monsieur Joseph DUPLAND faisant partie de l'Atelier Arts Plastiques "Main dans la Main".

Ces éléments nous ramènent à 10 candidatures pour 12 postes à pourvoir. Ces candidatures sont soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président fait remarquer que si l'élection des futurs Administrateurs reste un acte démocratique important, il a néanmoins un défaut qui est celui d'occulter le départ, de ce même conseil d'administration, de certaines personnes qui ont énormément apporté à notre Maison. Je veux parler ici du départ de Janine BARRABES qui a fait partie de notre CA durant 32 années et qui a occupé pendant de nombreuses années le poste de "Vice Présidente Déléguée". Je parle également de Gaëtan RIVIERES qui a renoncé à une nouvelle candidature et que nous voyons partir avec regret. Alors on peut, tout simplement, s'adresser à eux pour les remercier, à la fois, de leur engagement fort et de tout ce qu'ils ont pu apporter à notre Maison.

7 Tarifs Adhésions

J. BRISOT rappelle les montants de l'Adhésion.

Actuellement, le montant de l'Adhésion s'élève à :

- **68 € pour les 18 ans et plus**
- **53 € pour les moins de 18 ans**

Il précise que le Conseil d'Administration du lundi 15 mai 2017, après analyse de la situation financière, propose le maintien de ces tarifs. Comme cela a été dit plus haut, il faudra attendre la fin de l'année 2017 pour vraiment mesurer l'impact des décisions qui ont été prises. Baisser prématurément ces tarifs aurait pour effet d'annihiler tous les efforts accomplis jusqu'à présent.

L. DUCRUC demande quelles sont les perspectives pour 2017, quels sont les enjeux pour la prochaine saison : -nombre d'adhérents - masse salariale.

J. BRISOT répond que l'objectif pour 2017 était d'obtenir un minimum de 1.000 adhérents, et cet objectif est atteint puisque nous sommes aujourd'hui à 1088. Cependant, sur le plan financier, le dernier quadrimestre de l'année 2017 reste une incertitude. Il faut souhaiter, et c'est là l'enjeu des prochains mois, qu'il soit à la même hauteur que le dernier quadrimestre 2016.

Il rappelle que le taux de l'adhésion est soumis au vote et il invite l'assemblée à y procéder.

8 Questions diverses

Aucune question diverse n'a été enregistrée.

J. BRISOT donne la parole aux invités.

9 Allocution des invités

J. BRISOT donne la parole à Mme Audrey DUTON.

Elle déclare qu'un parc à vélo a été demandé par la MJC à la Municipalité et précise qu'il sera installé devant la Maison des Associations.

Elle adresse ses félicitations aux différentes sections qui sont intervenues dans le compte-rendu d'activité pour les valeurs qu'elles peuvent véhiculer: respect, tolérance et laïcité. Elle note aussi l'effort réalisé dans la situation financière de la MJC et se réjouit de l'état des finances. Concernant les travaux de rénovation, elle indique la volonté ferme de Monsieur le Maire de ré-ouvrir ce dossier et de relancer son étude.

J. BRISOT remercie Madame Audrey DUTON pour ses propos.

Dans un tout autre domaine, le Président annonce, avec une certaine mélancolie, le départ de notre Directeur, Stéphane GRANIER, un départ qui sera effectif à la fin du mois de juin. Il précise que ce n'est pas la rancœur ou une quelconque animosité à l'encontre de notre Maison qui ont motivé sa décision mais bien une démarche personnelle que l'on ne peut que comprendre. Il pourra l'exprimer lui-même mais c'est un rêve commun avec son épouse qu'il peut concrétiser maintenant.

Le Président souhaite néanmoins préciser que le départ de Stéphane va laisser un grand vide. Malgré les deux dernières années difficiles dans la situation complexe que nous avons vécue, il était toujours présent pour positiver. Bien sûr, si c'est avec regret que nous le voyons partir, nous lui souhaitons une pleine réussite dans la réalisation de son projet.

Dans ce moment d'émotion pour tous y compris pour lui-même, Stéphane précise que ce départ n'était pas prévu il y a encore deux mois mais les événements pour ce projet partagé avec son épouse se sont précipités ces derniers jours. C'est avec un sentiment où se mêlent la satisfaction et la tristesse, qu'il évoque ces années passées à la MJC de Carcassonne. Une période riche et pleine d'enseignements qu'il n'est pas prêt d'oublier. Ceux qui le souhaitent pourront s'entretenir avec lui, hors cette réunion, pour évoquer la nature de son projet mais il tient cependant à remercier tous ceux qui l'ont accompagné dans le cadre de sa mission: les anciens Directeurs, Yves et Georges qui l'ont accueilli à ses débuts, l'ensemble des salariés, les Administrateurs, les Animateurs et bien sûr l'ensemble des Adhérents.

Pour positiver encore une fois, il précise que "nul n'est indispensable dans la vie", qu'une autre personne va arriver pour assurer la direction et je fais confiance en la MJC pour accueillir, comme il se doit, cette transition.

Arrivé au terme de la réunion, J. BRISOT rappelle aux Adhérents de procéder au vote en déposant leur bulletin de vote dans l'urne qui est à la sortie de la salle.

Il invite également les participants à parcourir l'exposition de "l'Atelier Aquarelle Ouvert" et ensuite nous nous réunirons autour du verre de l'amitié pour l'apéritif qui sera servi dans la cour.

Le repas sera pris dans la salle que nous occupons.

Résultat des votes

Nombre d'inscrits: 150

Nombre de votants: 139

Suffrages exprimés: 138

Blancs: 1

	Pour	Contre	Abstention
Compte-rendu de l'A. G. du 20 juin 2016	127	5	6
Rapport moral	118	12	8
Rapport financier	118	13	7
Tiers sortant 2017	Les 10 candidats sont élus		
Adhésion 2017-2018	116	14	8

La Secrétaire Générale

La Trésorière

Le Président

Suzanne DUBERNAT-SIRE

Catherine CIALA

Joseph BRISOT